

# LES ÉCO-INNOVATIONS EN EUROPE

*Mathilde MOSSE*

*Avant-propos avec  
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | OCT 17  
Développement durable



COMPRENDRE POUR AGIR

## LES ÉCO-INNOVATIONS EN EUROPE

*Mathilde MOSSE*

*Avant-propos avec Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Les éco-innovations</b>	<b>4</b>
1. Crise environnementale	4
2. Innovation et éco-innovation	4
A. Innovation	4
B. Innovation sociale	5
C. L'éco-innovation	6
<b>II. L'Union européenne et les éco-innovations</b>	<b>7</b>
<b>III. Analyses et critiques</b>	<b>9</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>12</b>

# AVANT-PROPOS

En amont de la COP23 et avec l'espoir que l'Union européenne (UE) soit plus ambitieuse en matière de transition écologique, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS montre l'exemple et se penche dans cette Note d'analyse sur le concept d'éco-innovation.

L'éco-innovation est un moyen de garantir le développement économique tout en préservant l'environnement et nos ressources énergétiques. Plusieurs entreprises de l'économie sociale ont d'ores et déjà développé des projets éco-innovants, soutenus à échelle régionale, nationale et européenne.

L'UE a mis en œuvre une série de mesures et de programmes visant à promouvoir les éco-innovations. Néanmoins, il est primordial qu'elle ne considère pas l'éco-innovation qu'à travers ses impacts sur la croissance et la compétitivité économique. Cette notion doit être appréhendée sous un angle plus large, en incluant davantage ses dimensions sociales et environnementales, afin de répondre de manière efficace aux défis environnementaux et sociaux de demain.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink et Mathilde Mosse

# INTRODUCTION

L'éco-innovation est un concept relativement récent qui entend souligner la dimension environnementale d'une innovation. Peu d'études ont été réalisées à ce sujet ce qui ne permet pas d'offrir une définition unanime. Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS souligne l'importance d'intégrer à l'éco-innovation, les impacts environnementaux et sociaux qu'elle engendre. En effet, les aspects économiques ne peuvent pas être les seules variables prises en considération dans sa conception. L'éco-innovation n'est pas une version « *green washing*<sup>1</sup> » de l'innovation et se doit de soutenir des projets porteurs de cohésion sociale et de justice environnementale.

Afin d'analyser l'enjeu que représentent les éco-innovations, nous étudierons la façon dont la littérature scientifique aborde ce concept et comment elle le distingue de l'innovation classique. Nous examinerons ensuite la manière dont le terme « éco-innovation » s'est progressivement immiscé dans l'agenda politique de l'Union européenne : un plan d'action spécialement dédié aux éco-innovations a été établi en 2011 par l'Union, et vise à développer des instruments permettant de les financer au travers de différentes actions. Ces instruments permettent de promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de l'utilisation des ressources. Mais est-ce suffisant ?

Enfin, nous mettrons en perspective la façon dont l'UE conçoit la notion d'éco-innovation et en quoi celle-ci diverge de l'interprétation que peut en faire une entreprise sociale, illustrant ainsi la disparité entre ces deux acteurs.

---

<sup>1</sup> « En français « éco-blanchiment », consiste pour une entreprise, à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique ». ADEME. Expression négative qui consiste à souligner qu'un message de communication abuse ou utilise à mauvais escient l'argument écologique.

# I. LES ÉCO-INNOVATIONS

L'éco-innovation est un concept qui est apparu en conséquence des crises environnementales et sociales de la fin du XXème siècle.

## 1. CRISE ENVIRONNEMENTALE

---

L'innovation correspond à l'ensemble des avancées technologiques développées au sein de nos sociétés modernes depuis la révolution industrielle. Suivant cette approche, l'innovation peut être considérée comme un synonyme de progrès technologique et de croissance. Or, suite à cette croyance en une croissance infinie, plusieurs voix se sont élevées afin de mettre en garde les citoyens contre les effets pervers des modes de production et de consommation excessifs. Le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance », publié en 1972, remettait déjà en cause l'illusion d'une croissance illimitée et appelait nos sociétés à réguler et contrôler nos modes de vie.

Progressivement, les États se sont saisis de la problématique environnementale et climatique et ont organisé des conférences internationales afin de trouver des solutions à ces défis. Si les premières réponses politiques internationales, tels que le sommet de la terre à Rio en 1992 ou le protocole de Kyoto en 1997 n'ont pas eu les effets escomptés, les États se sont peu à peu accordés sur des objectifs quantifiables en matière de réduction des gaz à effet de serre. Les dernières grandes conférences internationales pour le climat se sont déroulées à Paris et Marrakech, dans le cadre de la COP21 et de la COP22<sup>2</sup>. Malgré une volonté certaine de trouver des solutions au réchauffement climatique, les efforts et moyens déployés restent insuffisants. Pour exemple, l'objectif de la COP21 de maintenir le réchauffement climatique annuel en dessous des 1.5 degré est d'ores et déjà compromis.

L'activité humaine épuise les ressources de la terre ; on entendait qu'à dater du 2 Août 2017 et jusqu'à la fin de l'année, la terre vivait « à crédit », c'est-à-dire au-dessus des ressources qu'elle est capable de produire en une année. Ceci illustre l'incapacité des États à trouver des solutions de grande échelle adaptées à la situation. Face à ce constat et à la faiblesse des moyens mis à disposition pour contrebalancer cette tendance, différentes structures ont vu le jour pour tenter de trouver, à plus petite échelle, des solutions capables de modifier nos modes de consommation et de production.

C'est en réponse à cette situation que le terme d'éco-innovation est apparu, entendant intégrer l'aspect environnemental à la définition classique de l'innovation. Il est cependant nécessaire d'analyser précisément ce qui différencie l'éco-innovation de l'innovation classique.

## 2. INNOVATION ET ÉCO-INNOVATION

---

### A. Innovation

Schumpeter, l'un des premiers théoriciens à avoir conceptualisé le terme d'innovation, considérait son impact global sur les sociétés comme bénéfique. Dans *Le cycle des affaires* publié en 1939, il explique que nos sociétés vivent dans des cycles d'innovation qui assurent une « destruction créatrice » permettant de générer au fil du temps, une croissance économique soutenue. En s'appuyant sur les

---

<sup>2</sup> Marie Schuller, « De l'accord de Paris à la COP 22 », *Pour la Solidarité*, décembre 2016.

apports positifs du progrès technique, il estime que l'innovation est au cœur même du système capitaliste puisqu'elle est le moteur de la croissance économique. Il distingue cinq types d'innovations<sup>3</sup> :

1. Les innovations **de produits**, des produits nouveaux qui améliorent qualitativement la vie des personnes.
2. Les innovations **de procédé**, telle que de nouvelles méthodes de production (fordisme).
3. La découverte d'une nouvelle **source de matière première ou d'énergie** (pétrole).
4. Les innovations **commerciales** (méthodes de commercialisation et de distribution).
5. Les nouveaux **types d'organisation** (monopole, firmes transnationales).

L'expression « destruction créatrice » présage la venue d'une nouvelle technologie, susceptible de détruire d'autres produits ou systèmes d'organisation, rendus obsolètes, et qui provoquera ainsi une suppression d'emplois au sein de ces filières. Schumpeter estime cependant que l'apport global de l'innovation est positif pour la société, notamment grâce aux nouvelles technologies qui engendrent une création d'emplois dans de nouveaux secteurs et dynamisent la croissance économique<sup>4</sup>.

Selon ce point de vue, les innovations se caractérisent principalement au travers de leur impact économique : ce qu'elles permettent de créer, ce qu'elles créent effectivement et ce qu'elles coûtent à la société en matière d'emploi. C'est une vision de l'innovation dans laquelle celle-ci est synonyme de croissance économique et où les impacts sociaux et environnementaux ne sont que très peu considérés.

Certains auteurs se sont inspirés des travaux de Schumpeter et partagent sa vision de l'innovation. C'est le cas notamment de Zaltman, Duncan et Holbeck qui considèrent dans *Innovations and Organizations* 1973<sup>5</sup>, qu'elle correspond à l'ensemble des pratiques ou produits perçus comme nouveaux par les individus ou les structures qui l'adoptent. Cette conception ne permet pas non plus de considérer l'environnement comme potentiel moteur de l'innovation.

Suite aux crises sociales des années 1970 et à la publication de rapports critiques sur l'état de la planète, le progrès technologique s'est vu confronté à ses premiers adversaires. Jeremy Rifkin nuance la théorie classique de l'innovation et considère que le phénomène de « destruction créatrice » engendre inévitablement une destruction d'emploi plus importante que sa création. Il estime que les emplois d'avenir sont hautement qualifiés et que la plupart des chômeurs ont généralement de faibles qualifications et ne répondent donc pas à l'offre d'emplois qui se crée<sup>6</sup>. Ainsi, les premier.ère.s auteur.e.s à avoir questionnés la corrélation innovation-croissance se sont réappropriés ce concept et ont tenté d'apporter de nouveaux critères spécifiques à sa définition.

## B. Innovation sociale

Au-delà de l'innovation économique et technologique est apparu, dans les années 1990, le concept d'innovation sociale<sup>7</sup>. Cette nouvelle notion est une réponse apportée aux problèmes non solutionnés par l'État et/ou par le marché, grâce à des projets alliant des objectifs et des moyens sociaux<sup>8</sup>. Son champ d'action est relativement large, incluant des domaines tels que le travail, la santé, mais aussi l'environnement. C'est donc au travers d'une réflexion sur le sens que doit porter l'innovation que cette notion évolue progressivement et permettra d'ailleurs de faire apparaître le concept d'éco-innovation.

---

<sup>3</sup> Mohieddine Rahmouni, Murat Yildizoglu. « Motivations et déterminants de l'innovation technologique: Un survol des théories modernes » *HAL Archives ouvertes*, 2011 p.4

<sup>4</sup> *Idem*, p.3

<sup>5</sup> Zaltman, Duncan, Holbek, "Innovations and Organizations", New York, *Wiley and Sons*. 1973.

<sup>6</sup> Jeremy Rifkin, "The end of work : The Decline of Global Labor Force and Dawn of the Post-Market Era" *G.P. Putnam's Sons*, 1995.

<sup>7</sup> Dubetz Elise "L'innovation sociale en Europe, politiques européennes et pratiques d'innovation sociale dans trois États membres » *Pour la Solidarité, Avise*, septembre 2012, p.20

<sup>8</sup> *Idem*

## C. L'éco-innovation

De manière générale, l'éco-innovation est principalement caractérisée par sa prise en compte systématique de considérations environnementales dans sa conception et dans son processus de production<sup>9</sup>. Le terme d'éco-innovation est relativement similaire à celui d'innovation durable ; tous deux entendent cibler l'innovation dans sa dimension environnementale, c'est cependant le terme d'éco-innovation qui s'est imposé dans la littérature.

Comme le souligne l'auteur Renning Klaus, le sens que porte la définition du concept « innovation » est neutre, elle n'est pas connoté d'un aspect positif ou négatif et reste ouverte à toute interprétation. À sa différence, le concept d'éco-innovation, lui, est par nature un indicateur du but et du sens qu'il souhaite porter<sup>10</sup>.

Klaus met en évidence le manque de littérature scientifique relatif au concept d'éco-innovation. Ce terme, bien qu'actuel, reste relativement flou et peu analysé et fait référence à des conceptions parfois différentes. Selon Klaus, les éco-innovations doivent impliquer des changements d'ordre technologique, social ou institutionnel au sein des sociétés<sup>11</sup>. De même, il estime qu'une éco-innovation implique une parfaite coordination avec les politiques environnementales, et ce, dans toutes les phases de l'innovation. Cette définition de l'éco-innovation reste relativement large mais permet d'intégrer plusieurs critères jusque-là absents au concept d'innovation. Certain-e-s auteur-e-s préfèrent insister sur des aspects plus spécifiques, c'est par exemple le cas de Sylvie Faucheux, qui préfère conceptualiser l'éco-innovation à travers ses caractéristiques techniques et son impact sur l'environnement<sup>12</sup>.

Dans une étude publiée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action des régions-DATAR *Europe et régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises* le concept d'éco-innovation se définit de manière différente au fil des années. En effet, entre 2007 et 2013 l'éco-innovation correspondait principalement à une innovation dans les secteurs de l'éco-industrie et donc au développement d'une offre industrielle<sup>13</sup>. Plus tard, les éco-innovations ont été redéfinies comme s'inscrivant « *dans des stratégies d'amélioration de la compétitivité et du développement durable des entreprises et des territoires où elles se développent*<sup>14</sup> ». Le sens donné à ce concept reste ainsi nettement ancré dans une dimension industrielle qui vise une amélioration de la compétitivité économique au détriment d'une réflexion sur des aspects environnementaux et/ou sociaux.

*« L'éco-innovation est l'introduction de tout produit nouveau ou sensiblement amélioré (bien ou service), procédé, changement au sein de l'organisation ou solution de marketing qui réduit l'utilisation des ressources (y compris matériaux, énergie, eau et sol) et diminue l'empreinte écologique sur l'ensemble du cycle de vie. »*

**Définition de l'Observatoire pour l'Éco-innovation<sup>15</sup>**

La définition de l'OCDE est particulièrement intéressante à relever puisqu'elle caractérise l'éco-innovation non seulement via son impact environnemental, mais également social et institutionnel.

<sup>9</sup> Knight, Jenkins, "Adopting and applying eco-design techniques: a practitioner's perspective", *Journal of cleaner production*, 2009, p.555

<sup>10</sup> Klaus Rennings, « Towards a Theory and Policy of Eco-innovation – Neo classical and co-evolutionary perspectives », *Center for European Economic Research*, juillet 1998, p. 1-21

<sup>11</sup> *Idem*

<sup>12</sup> Faucheux, et al, « l'éco-innovation : une opportunité pour l'avenir du développement durable ? Quelques éléments de prospective au niveau européen et international », *les ateliers de l'éthique*, 2006.

<sup>13</sup> DATAR, « Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises – Synthèse générale, Conclusions, Propositions et recommandations », Enviropea, ADEME, CD2E, Europ'act, 2013 p. 4

<sup>14</sup> *Idem*

<sup>15</sup> Eco-innovation Observatory, "Observatoire de l'éco-innovation" *Commission européenne*.



« L'éco-innovation peut cependant se distinguer de l'innovation traditionnelle de deux manières différentes. Premièrement, ce n'est pas un concept évolutif dans le sens où il représente une innovation qui souligne explicitement la réduction des impacts environnementaux, délibérée ou non. Deuxièmement, l'éco-innovation n'est pas seulement limitée à une innovation de produit, de procédé, de méthode marketing ou organisationnelle, mais inclut également une innovation dans les structures sociales et institutionnelles. »

OCDE<sup>16</sup>

Nous analyserons à présent la manière dont l'Union européenne définit les éco-innovations et la manière dont ce concept est utilisé.

## II. L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉCO-INNOVATIONS

La réglementation est un facteur déterminant pour les acteurs publics et privés souhaitant s'engager dans la transition écologique. En la matière, l'UE mène une politique « Europe 2020 » visant à promouvoir les innovations, et notamment les éco-innovations.

L'Union européenne a initié, en 2007, un programme pour l'emploi et l'innovation sociale qui fut transformé en 2014. Bien que ce programme ne promeuve pas directement l'éco-innovation, il est important car il permet d'appréhender le concept d'innovation au-delà de son aspect purement technologique. Ce programme comprend trois volets<sup>17</sup> :

1. La modernisation des politiques sociales de l'emploi (représentant 61% du budget de ce programme).
2. La mobilité professionnelle (18 % du budget).
3. L'accès au micro-financement et à l'entrepreneuriat social (21%).

Ce dernier volet, consacré à l'entrepreneuriat social, correspond spécifiquement à un effort des institutions européennes de promouvoir les innovations sociales en stimulant l'entrepreneuriat social. Via ce programme, l'innovation sociale est reconnue comme un instrument permettant de répondre collectivement à de nouveaux défis, que ce soit en termes d'exclusion sociale ou de changement climatique<sup>18</sup>.

Le changement climatique figure en troisième position des objectifs de l'UE pour l'horizon 2020. La politique énergétique de l'Union européenne a d'ailleurs fait l'objet de deux notes d'analyses de PLS retraçant son évolution<sup>19</sup> et ses enjeux<sup>20</sup>. Parmi les objectifs de l'Union en matière énergétique figure notamment :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport au niveau de l'UE de 1990.

<sup>16</sup> OECD, « Eco-innovation in industry. Enabling green growth », *OECD publishing*, 2009, p. 40

<sup>17</sup> Commission européenne, « Programme de l'UE pour l'innovation sociale et l'emploi » *Emploi, affaires sociales et inclusion*.

<sup>18</sup> Elise Dubetz, *op. cit.* p.6

<sup>19</sup> Marie Schuller, « Politique énergétique de l'UE, quelles évolutions », *Pour la solidarité*, février 2017, p.6

<sup>20</sup> Marie Schuller, « La nouvelle politique énergétique de l'UE et ses enjeux », *Pour la solidarité*, février 2017.

- Atteindre 20% dans l'utilisation d'énergies provenant de sources renouvelable.
- L'augmentation de 20% de l'efficacité énergétique.

Concernant les éco-innovations, l'Union européenne s'est dotée de programmes-cadres et d'instruments financiers visant à les soutenir et à les promouvoir.

En 2004, l'Union lance le **Plan d'action en faveur des écotecnologies** (ETAP), centré sur la poursuite du développement et de l'utilisation des technologies de l'environnement. L'objectif est d'identifier les obstacles financiers économiques et institutionnels qui pourraient entraver leur croissance afin qu'elles puissent être adoptées sur le marché<sup>21</sup>. De même, le Parlement européen et le Conseil adoptent, en 2006, une décision établissant un **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité**.

En 2008, dans le cadre de l'*Entrepreneurship and Innovation Programm* (EIP), l'**Initiative de l'éco-innovation** est lancée afin de soutenir l'innovation au sein des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de les rendre plus compétitives. Cette initiative s'inscrit en réponse au **Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité** qui a débouché en 2011, à la mise en place du **plan d'action en faveur de l'éco-innovation** (ECOAP). Ce plan d'action entend dynamiser les technologies environnementales et dans le même temps renforcer la croissance économique et la compétitivité.

### Éco-innovation

*« Toute forme d'innovation contribuant ou visant à réaliser des progrès vers la réalisation de l'objectif d'un développement durable grâce à une réduction des incidences sur l'environnement, à une meilleure résilience aux pressions environnementales ou à une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles. »*

Commission européenne<sup>22</sup>

L'ECOAP divise son champ d'action en sept points<sup>23</sup> :

1. **Politique et réglementation** : L'objectif principal est d'intégrer les éco-innovations aux politiques environnementales.
2. **Projets de démonstration et partenariats** : En garantissant un financement aux projets innovants.
3. **Normes et objectifs de performances** : Identifier les domaines dans lesquels l'application de normes et d'objectifs de performance pourraient avoir un impact notable.
4. **Financement et aide pour les PME** : Permettant d'accélérer l'adoption d'éco-innovations dans le secteur privé.
5. **Coopération internationale** : En encourageant l'adoption de modèles mondiaux de consommation et de production durables.
6. **De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois** : En promouvant la transition vers une économie verte en dotant les travailleurs de compétences et connaissances durables.
7. **Partenariats européens d'innovation** : Réseau d'acteurs publics et privés pour promouvoir des innovations présentant d'importants débouchés commerciaux.

L'UE s'est dotée de plusieurs instruments qui lui permettent de promouvoir des éco-innovations sur le territoire européen. Plusieurs programmes de financements européens permettent de les soutenir tels que les programmes Life, Horizon 2020, COSME ou encore les Fonds structurels d'Investissement

<sup>21</sup> Commission européenne, « L'innovation pour un avenir durable – Le plan d'action en faveur de l'éco-innovation (PAEI) », Communication de la Commission au Parlement, au Conseil, au Comité Économique et Social européen et au Comité de Régions, Bruxelles, décembre 2011.

<sup>22</sup> *Idem*

<sup>23</sup> Commission européenne, « Plan d'action en faveur de l'éco-innovation », *Environnement*

européens. De même, un Observatoire de l'Éco-innovation a été instauré ainsi qu'un tableau de bord qui enregistre les données des performances de l'UE et effectue un suivi de l'évaluation des progrès réalisés depuis 2010 dans chaque État membre.

Selon l'Observatoire de l'Éco-innovation, les leaders européens en matière d'éco-innovation sont l'Allemagne, le Luxembourg, la Finlande, le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni<sup>24</sup>. Les indicateurs pris en compte pour effectuer ce classement sont détaillés dans des rapports techniques disponibles sur le site de l'Observatoire<sup>25</sup>.

En 2015, la Commission a lancé une **consultation publique** sur l'économie circulaire et a publié en 2016 une **stratégie** en matière d'économie circulaire, détaillée dans la note d'analyse *Pack économie circulaire : analyse des mesures de la Commission Juncker*<sup>26</sup>. L'objectif de ce pack est de rendre l'Europe plus compétitive et plus efficace dans l'utilisation de ses ressources, et reconnaît ainsi le rôle vital des éco-innovations dans la création d'emplois, la croissance et la compétitivité<sup>27</sup>. La relance de l'emploi et de la croissance figurent notamment parmi les objectifs fixés par la Commission Juncker en 2014.

### III. ANALYSES ET CRITIQUES

Au vu des conséquences toujours plus désastreuses des changements climatiques, la plupart des gouvernements ont reconnu l'importance d'une action mondiale et ont instauré des mesures permettant de réduire les impacts futurs de ces changements.

L'Europe se veut leader de cette transition ; c'est un constat encourageant qui permet d'affirmer que l'Union ne minimise pas les défis que représentent les changements climatiques et a conscience de l'importance de promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation, capables d'assurer une croissance durable et respectueuse de nos ressources. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'elle a adopté la plupart des programmes et plans d'action mentionnés ci-dessus, qui permettent de soutenir les éco-innovations. Néanmoins, la plupart des mesures établies par l'Union ne sont pas assez contraignantes ni diversifiées pour pouvoir observer des changements significatifs en matière de transition.

De même, la notion d'éco-innovation définie par l'UE fait abstraction de certaines dimensions de l'éco-innovation, qu'il semble au contraire primordial de souligner, comme le propose par exemple l'OCDE :

*« Elle n'est pas seulement limitée à une innovation de produit, de procédé, de méthode marketing ou organisationnelle mais inclut également une innovation dans les structures sociales et institutionnelles. »*  
OCDE<sup>28</sup>

Si l'Union européenne a inclus une dimension environnementale dans sa manière de définir les innovations, les références à des objectifs sociaux ou institutionnels ne sont que rarement mentionnées. En faisant la promotion des éco-innovations au travers d'une logique économique, l'Union européenne

<sup>24</sup> Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » *Eco-Innovation Observatory*, Commission européenne, avril 2017, p.4

<sup>25</sup> Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » *Eco-Innovation Observatory*, Vienna University for Economics and Business, mai 2017, 20p.

<sup>26</sup> Anna-Lena Rebaud, « Pack économie circulaire : analyse des mesures de la Commission Juncker » *Pour la Solidarité*, novembre 2016, 22p.

<sup>27</sup> Commission européenne, « Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, politique et financement », *Environnement*.

<sup>28</sup> OCDE, *op.cit.*

ne leur donne pas le même sens que certaines entreprises de l'économie sociale, comme l'entreprise GECCO.

**GECCO est une entreprise solidaire d'utilité sociale qui mène le projet BIOHEC-LIFE, en partenariat avec POUR LA SOLIDARITÉ, l'Université de Lille et RREUSE. Ce projet consiste à valoriser les huiles alimentaires usagées en les transformant en biodiesel grâce à une technologie innovante permettant de minimiser l'impact environnemental de ce processus. L'objectif du projet BIOHEC-LIFE est de développer sa technologie afin de pouvoir la répliquer dans d'autres régions européennes.**

Gecco, affiche une volonté considérable de minimiser son impact environnemental et reste également attentive aux attentes sociales de ses salariés. La préservation de l'environnement et de ses ressources, au travers de la valorisation d'un déchet tel que les huiles, reste l'objectif essentiel de cette structure. L'entreprise a également pour souhait de maximiser la proportion de masse salariale dans sa valeur ajoutée, via des « *salaires suffisants mais non excessifs et par le partage du temps de travail, et donc une meilleure répartition des richesses* <sup>29</sup> ». Gecco insiste sur sa volonté de « *créer de l'emploi, d'améliorer les conditions de travail et de développer de la recherche au profit de l'environnement, sans recherche effrénée de maximisation du capital* <sup>30</sup> ». C'est cette volonté qui lui a valu d'obtenir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale <sup>31</sup> ».

Ces entreprises sont des acteurs qui, comme l'analyse Dewey, sont issus de la société civile et créent différentes initiatives de transition afin d'interférer dans les comportements de production et de consommation de nos sociétés, car leurs conséquences environnementales et sociales sont devenues, avec la mondialisation et la puissance des technologies, critiques <sup>32</sup>. Ce sont des acteurs qui, en considérant un contexte social et environnemental, sont désireux d'imaginer de nouvelles formes de production et de consommation, afin de transformer nos sociétés.

Les ambitions liées à la promotion des éco-innovations en Europe sont pour le moins différentes. Le titre de l'un des rapports de la Commission européenne à ce sujet, *L'éco-innovation, la clé de la compétitivité future de l'Europe* <sup>33</sup>, illustre que cette conception du rôle des éco-innovations est focalisée sur leur retombées économiques. Dans ce rapport, l'Union européenne définit une stratégie audacieuse en termes d'environnement mais qui vise à accroître sa compétitivité. La récurrence des termes « compétitivité » et « croissance » témoigne de la conceptualisation libérale des éco-innovations au sein des institutions européennes. Elles deviennent ainsi un instrument permettant de rendre l'économie européenne plus compétitive au détriment de leur apport environnemental et social.

Il s'agit donc de rester prudent quant aux ambitions de chacun des acteurs dans la promotion des éco-innovations. En faisant leur promotion au travers d'une logique économique, l'Union européenne ne leur donne pas le même sens que certaines entreprises de l'économie sociale, telle que Gecco.

---

<sup>29</sup> Gecco, « Une entreprise sociale et solidaire »

<sup>30</sup> *Idem*

<sup>31</sup> Agrément ESUS, qui définit les entreprises et structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Cet agrément permet aux structures de bénéficier d'aides et de financements spécifiques.

<sup>32</sup> Paul-Marie Boulanger, « les initiatives citoyennes de transition : significations et perspectives politiques » *Institut pour un développement durable*. 2015, p. 6

<sup>33</sup> Commission européenne, « L'éco-innovation, la clé de la compétitivité future de l'Europe », *Environnement*.

# CONCLUSION

Le concept d'innovation a longtemps été associé à la croissance économique et au progrès technologique. L'éco-innovation entend intégrer à ce concept les aspects sociaux et environnementaux de ces innovations. Ce concept est relativement récent et s'est notamment répandu grâce à la remise en cause de l'aspect purement technologique du concept d'innovation durant le XXème siècle. L'introduction de la notion d'innovation sociale a permis de faire évoluer le concept d'innovation et de faire émerger celui d'éco innovation.

L'Union européenne a instauré au cours de ces dernières décennies, différents programmes et actions permettant de promouvoir les éco-innovations sur le marché européen. Cependant, en analysant le vocabulaire employé dans les textes de ces programmes, on constate une référence quasi systématique à la croissance économique et à la compétitivité, ce qui interroge sur le sens que l'Union donne aux éco-innovations. Il est primordial que l'éco-innovation ne soit pas un instrument qui réponde uniquement à une demande économique, mais qui intègre aussi les problématiques environnementales et sociales.

# BIBLIOGRAPHIE

## DOCUMENTS ACADÉMIQUES

---

- Klaus Rennings, « Towards a Theory and Policy of Eco-innovation – Neo classical and (co-) evolutionary perspectives », *Center for European Economic Research (ZEW)* [En ligne], juillet 1998, p. 1-21. Consulté sur : [Towards a Theory and Policy of Eco-innovation](#)
- Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » *Eco-Innovation Observatory, Vienna University for Economics and Business* [En ligne], Mai 2017, 20p. Consulté sur : [EIO Technical Note](#)
- Mohieddine Rahmouni, Murat Yildizoglu, « Motivations et déterminants de l'innovation technologique: Un survol des théories modernes » *HAL Archives Ouvertes*, [En ligne], 2011, 58p. Consulté sur : Innovation technologique : [Un survol des théories modernes](#)
- Knight, Jenkins, « Adopting and applying eco-design techniques: a practitioner's perspective », *Journal of cleaner production*, [En ligne], 2009, p.549-558. Consulté sur : [Adopting and applying eco-design techniques](#)
- Faucheux, et al, « l'éco-innovation : une opportunité pour l'avenir du développement durable ? Quelques éléments de prospective au niveau européen et international », *les ateliers de l'éthique*, [En ligne], 2006. Consulté sur : [Éco-innovation : une opportunité pour l'avenir du développement durable ?](#)
- Paul-Marie Boulanger, « les initiatives citoyennes de transition : significations et perspectives politiques » *Institut pour un développement durable*. [En ligne] 2015, 23p. Consulté sur : [Initiatives citoyennes de transition](#)
- Zaltman, Duncan, Holbeck, « Innovations and Organizations » New York: *Wiley and Sons*, 1973

## DOCUMENTS INSTITUTIONNELS / OFFICIELS

---

- Commission européenne, « L'innovation pour un avenir durable – Le plan d'action en faveur de l'éco-innovation (PAEI) », Communication de la Commission au Parlement, au Conseil, au Comité Économique et Social européen et au Comité de Régions, Bruxelles, décembre 2011, [En ligne], Consulté sur : [Plan d'action en faveur de l'éco-innovation](#)
- Commission européenne, « L'éco-innovation, la clé de la compétitivité future de l'Europe », [En ligne], Consulté sur : [Éco-innovation, la clé de la compétitivité future de l'Europe](#)
- Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), « Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises – Synthèse générale, Conclusions, Propositions et recommandations », Enviropea, ADEME, CD2E, Europ'act, [En ligne], 2013, 20p. Consulté sur : [Europe et Régions pour l'éco-innovation et les éco-entreprises](#)
- OECD. « Eco-innovation in industry. Enabling green growth », OECD publishing [En ligne], 2009, 279p. Consulté sur : [OECD Eco-Innovation in Industry](#)
- Stefan Giljum, Mirko Lieber, Asel Doranova, « EU Eco-Innovation Index » *Eco-Innovation Observatory, Commission européenne*, [En ligne], Avril 2017, 6p. Consulté sur : [EIO Brief](#)

## PRESSE / BLOGS / THINK TANKS

---

- Anna-Lena Rebaud, « Pack économie circulaire : analyse des mesures de la Commission Juncker » Pour la Solidarité, [En ligne] novembre 2016, 22p. Consulté sur : [Analyse des mesures de la Commission Juncker](#)
- Dubetz Elise “L’innovation sociale en Europe, politiques européennes et pratiques d’innovation sociale dans trois États membres » *Pour la Solidarité, Avise*, [En ligne], Septembre 2012, 20p. Consulté sur : [Innovation sociale en Europe](#)
- Marie Schuller, « De l’accord de Paris à la COP 22 », Pour la Solidarité, [En ligne], Décembre 2016, 19p. Consulté sur : [De l’accord de Paris à la COP 22](#)
- Marie Schuller, « La nouvelle politique énergétique de l’UE et ses enjeux », *Pour la solidarité*, [En ligne], Février 2017, 19p. Consulté sur : [La nouvelle politique de l’UE et ses enjeux](#)
- Marie Schuller, « Politique énergétique de l’UE, quelles évolutions », *Pour la solidarité* [En ligne], Février 2017, 19p. Consulté sur : [Politiques énergétiques de l’UE, quelles évolutions ?](#)

## SITES INTERNET

---

- GECCO, “Une entreprise solidaire et sociale” [En ligne]. Consulté sur : [Gecco, une entreprise sociale & solidaire](#)
- Commission européenne, « Plan d’action en faveur de l’éco-innovation », *Environnement*, [En ligne], Consulté sur : [Plan d’action en faveur de l’éco-innovation](#)
- Eco-innovation Observatory, “Observatoire de l’éco-innovation” *Commission européenne*, [En ligne]. Consulté sur : [Observatoire de l’éco-innovation](#)

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.



# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

### Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

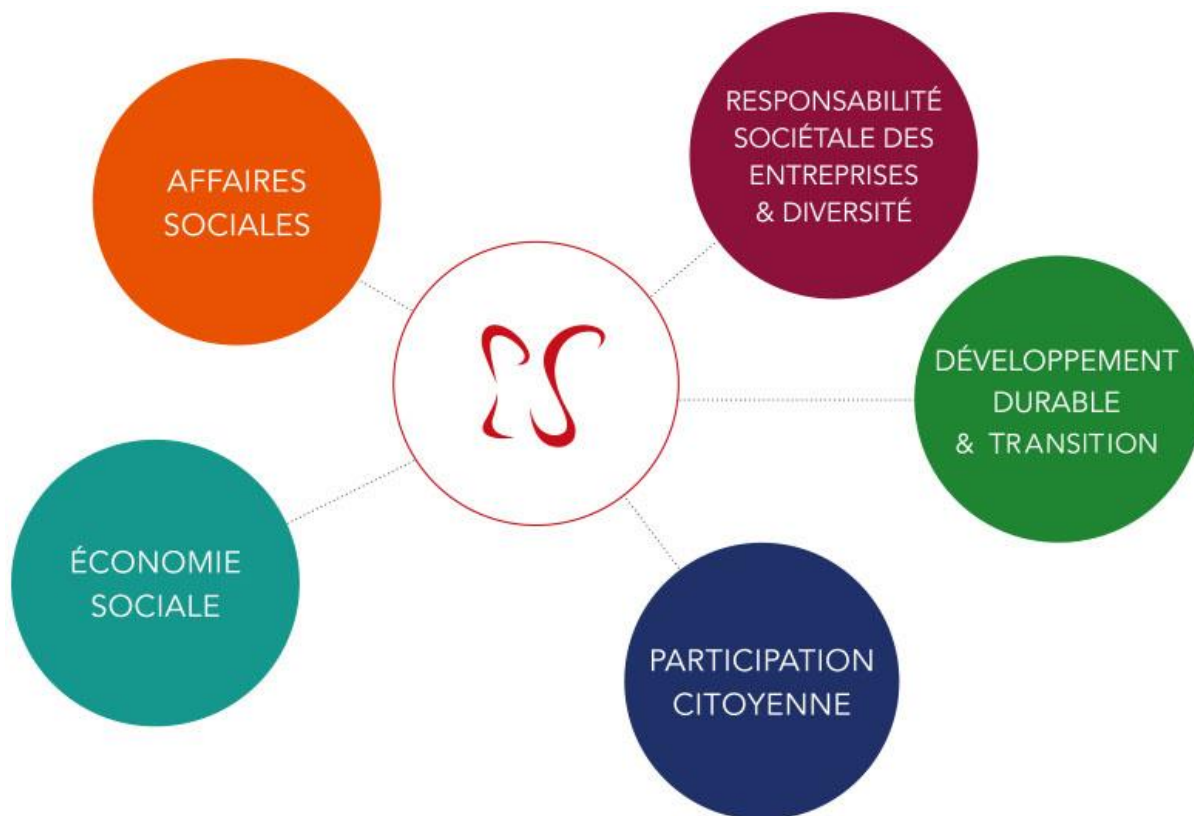
4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens:

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *L'agriculture urbaine en Europe.* Louise Rouquette, septembre 2017.
- *Le bénévolat, outil des politiques publiques : 3 Notes d'analyse.* Rémi Leturcq, septembre 2017.
- *Pour une identité européenne fondée sur la diversité.* Marie Schuller, septembre 2017.
- *Pour la réduction du temps de travail.* Alberto Iturralde, septembre 2017.
- *Le Socle européen des droits sociaux : réelle avancée ou simple effet de communication ?* Florian Benais, septembre 2017.
- *Égalité des genres et emploi : l'Europe revient sur l'équilibre travail-vie privée.* Anna Métral, septembre 2017.
- *La digitalisation des services à la personne.* POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse.* Alberto Iturralde, juin 2017.
- *L'émergence des Social Impact Bonds en Europe.* Hans Deblieck, mai 2017.
- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté.* Rémi Leturcq, mai 2017.
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion.* Florent Losson, mai 2017.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe.* Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Finance et bien-être, une réflexion participative.* Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables.* Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises.* Denis Stokkink, novembre 2016.
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016.
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

# Développement durable

*Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de: logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.*

**Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokink**

---

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

Avec le soutien de

